

Ville de Francheville 69340

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

*Projet d'Aggrandissement du Cimetière « Des Pins »*

Par arrêté n° SG- 2024/41 du 16 septembre 2024 monsieur le Maire de Francheville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'agrandissement du cimetière « des Pins » de Francheville.

**L'enquête publique se déroulera dans les bureaux du service urbanisme, Fort du Bruissin rue du Château d'eau, 69340 Francheville du mardi 24 septembre 2024 à 8h30 au jeudi 24 octobre 2024 à 12h30.**

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Robert ALLOGNET en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Olivier ZABOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés au service urbanisme situé Fort du Bruissin et à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux horaires habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur le site internet de la mairie de Francheville : [www.mairie-francheville69.fr](http://www.mairie-francheville69.fr)

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé au service urbanisme Fort du Bruissin, ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, « Projet d'agrandissement du cimetière », Mairie de Francheville, 1 rue du Robert 69340 Francheville.

« Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement sera ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5604>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5604@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5604@registre-dematerialise.fr) Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5604> et donc visibles par tous. »

**Le commissaire enquêteur tiendra des permanences au service urbanisme, Fort du Bruissin pour recevoir les observations aux jours et heures suivants :**

**24/09/2024, de 8h30 à 12h30.**

**09/10/2024, de 8h30 à 12 h30.**

**24/10/2024, de 08h30 à 12 h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la Mairie de Francheville pendant un an et sur le site internet de la Mairie.

La Préfète du Rhône a compétence pour délivrer l'autorisation d'agrandissement du cimetière communal, conformément à l'article L. 2223-1 du Code général des collectivités territoriales. Après avis du Coderst (Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques), elle prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'agrandissement du cimetière communal, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.